

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

| | |
|---|--|
| Date de convocation : 01/06/2026 | Le 05 juin 2026 à 20h30 au foyer polyvalent |
| Membres : | Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean Georges CLAIR, Maire. |
| En exercice <input type="text" value="19"/> | Étaient présents : Valérie BÉLURIER, Jean-Luc CHARVET, Jean Georges CLAIR, Olivier FORÊT, Anne-Cécile GAGNE, Nathalie LAULAN, Virginie LEBET, Aurélie LELONG, Noémie LOUVRADOUX, Cédric MILHES, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PÉDEMARY, Éric PLANTECOSTE, Sophie SUBIRATS, Jean-François TARIS, Jean-Christophe VIALA et Philippe VICENTE |
| Présents : <input type="text" value="18"/> | Était représenté : Gabriel BEUGIN par Katia PÉDEMARY |
| Votants : <input type="text" value="19"/> | Absent : - |
| Date d'affichage : 08/06/2026 | Secrétaire de séance : Katia PÉDEMARY |
| Date de publication : 08/06/2026 | |

DÉLIBÉRATION N° 2026-58

OBJET : Création d'un poste à temps complet d'adjoint d'animation principal de 1ère classe et suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets n° 2021-1818 et 2021-1819 du 24 décembre 2021 relatif à la revalorisation des échelles de rémunération des agents de catégorie C ;

Vu notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 précitée ;

Sur le rapport de M. le Maire,

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste **d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet**, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : **coordination du service jeunesse** ;

- ledit poste est créé à compter du **1^{er} juillet 2026** ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune.

Il est autorisé le recrutement d'un agent contractuel selon les dispositions du Code Général de la Fonction Publique.

Le poste actuel à temps complet d'adjoint technique sera supprimé.

POUR : 19

CONTRE : 00

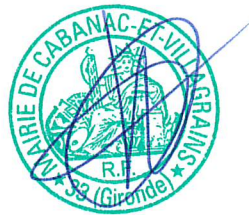
ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 05 juin 2026

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

Katia PÉDEMAY